



1071 Saint-Saphorin, le 7 novembre 2016

Municipalité
de
St-Saphorin
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 361

Règlement communal fixant le tarif des émoluments du contrôle des habitants

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Les actes administratifs accomplis par le bureau du Contrôle des habitants donnent lieu à la perception d'émoluments.

Le règlement proposé à votre Conseil est basé sur le règlement-type rédigé par le Service cantonal de la Population, avec une adaptation du tarif des émoluments en fonction de ceux des communes voisines. Il a été soumis au service juridique en charge des relations avec les communes qui s'est prononcé favorablement quant à son contenu.

Une fois accepté par le Conseil communal, ce règlement devra être approuvé par le Chef du Département de l'économie et du sport (DECS), puis publié dans la Feuille des avis officiels par le Département après échéance du délai référendaire.